

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CCPOM

*en date du 12 Octobre 2007 à 19h00*

L'an deux mille sept, le 12 Octobre, à dix-neuf heures, les délégués des communes membres de la **Communauté de Communes du Pays Orne Moselle**, se sont réunis au siège de la Communauté de Communes sur convocation en date du **1 Octobre 2007** qui leur a été adressée par le Président.

### MEMBRES PRESENTS

Amnéville : MM MUNSCH, ZIMOCH et FREMERY

Bronvaux : M. FAVIER

Clouange : M. MANFRIN

Marange Silvange :

Montois la Montagne : MM. VOLLE, CUCCIA et EBERSOLD

Moyeuve-Grande : MM. DROUIN, RIZZOTTI, SCHMITT, SANTARONI A., SANTARONI M.

Moyeuve-Petite : M. JUNG

Pierrevillers : M. SERREDSZUM

Rombas : MM FOURNIER, PIERON, BARTHELEMY, VADLINGER et BRAUNSHAUSEN

Roncourt : M HALTER

Rosselange : MM LUCONI, MATELIC, SCHONS et Mme SEEMANN

Sainte Marie aux Chênes : MM WATRIN, SUBTIL, KLAMMERS et Mme CADONA

Vitry sur Orne : MM CORRADI et WEYNANT

### MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION

Mme BELLONI à M. MUNSCH

M. BRUXMEIER à M. ZIMOCH

M. ARGUELLO à M. FAVIER

M. DIETRICH à M. MANFRIN

Mme HUMBERT à M. RIZZOTTI

M. ROVIERO à M. SCHMITT

Mme CATSAGNA à M. JUNG

M. BALTIERI à M. HALTER

ABSENT EXCUSE : Mme FERRARI, MM. BRUM et MULLER (Marange-Silvange)

ABSENTS : Mmes KLEIN et UHLENBUSCH, MM. KOLATA, MULLER (Clouange), PIERRE, MEOCCI, LALLIER, PELLIZARI, GIAVOLI, HENRY et LAZARUS

---

Le Président ouvre la séance à 18h 30 et annonce les procurations.

Le Président indique que le quorum est atteint et passe à l'examen de l'ordre du jour.

## **Approbation du Procès verbal de la séance du 3 Juillet 2007**

**Le Président** demande au Conseil Communautaire d'approuver le procès verbal de la séance du 3 Juillet 2007.

**M. JUNG** fait remarquer que le Procès verbal fait mention de prix erronés concernant la collecte de déchets.

**Le Président** indique qu'une vérification sera effectuée concernant ces mentions de prix de prix erronés.

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, à 37 voies « POUR » et 2 abstentions, APPROUVE le procès verbal de la séance du 3 Juillet 2007.

**Le Président** précise que ni M. BRUM ni M. MULLER ne seront présents en raison d'un problème de sécurité sur MARANGE-SILVANGE, et qu'ils doivent être considérés comme « absent excusés ».

### **POINT N° 1 – Délibération 2007-16 – Exonération de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Année 2008**

**Le Président** rappelle que le Code Général des Impôts dispose que la collectivité au profit de laquelle la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est perçue peut exonérer de cette taxe :

- les locaux industriels ou commerciaux,
- les immeubles munis d'un appareil d'incinération conforme aux normes de fonctionnement fixées par arrêté,
- les locaux situés dans un secteur où le service de collecte de déchets ménagers n'est pas assuré.

Plusieurs redevables de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, qui invoquent le fait qu'ils ne sont pas desservis par le service de collecte des déchets ménagers ou qu'ils font procéder eux-mêmes au traitement de leurs déchets par un prestataire privé, ont demandé à bénéficier de ces dispositions.

Il s'agit de :

NOM	ADRESSE	
	Du siège	De l'exploitation
SCI B3FM Entreprise BOFFO	ZA SIRIUS CD 47 57360 AMNEVILLE	ZAC le SIRIUS BP 60029 57361 AMNEVILLE
SARL SANDT MR BRICOLAGE	Rue Clémenceau 57185 CLOUANGE	Rue Clémenceau 57185 CLOUANGE
SCI GBM Menuiserie GEOFFROY	22 rue Raymond Mondon 57860 RONCORT	22 rue Raymond Mondon 57860 RONCOURT
SCI LA MINE Serrurerie MEYER	ZA les Grandes Champelles 57860 RONCOURT	ZA les Grandes Champelles 57860 RONCOURT

NOM	ADRESSE	
	Du siège	De l'exploitation
LIDL	35 rue Charles Péguy 67200 STRASBOURG	- rue Maurice Thorez 57250 MOYEUVRE-GRANDE - rue de l'Abani 57535 MARANGE SILVANGE - 57255 SAINTE MARIE aux CHENES
Entreprise NASS	62 rue de la Paix 57120 ROMBAS	Rue des Hirondelles 57120 ROMBAS
LORRAINE SERVICE FRAIS	52 rue Foch BP 26 57185 CLOUANGE	52 rue Foch BP 26 57185 CLOUANGE
CLAUS Emile	15 rue Pierre Stanislas 57120 ROMBAS	15 bis rue Pierre Stanislas 57120 ROMBAS (ancienne menuiserie)
SCI les Genets locataire VIDOR	2A rue Maréchal Leclerc 57250 MOYEUVRE-GRANDE	PAC 2 Rivières Rue de l'Avenir 57250 MOYEUVRE-GRANDE
SUPER U	PAC Belle Fontaine 57185 CLOUANGE	PAC Belle Fontaine 57185 CLOUANGE
CORA	40 rue de la Boétie 75008 PARIS	Route Nationale BP 08 57255 –SAINTE MARIE AUX CHENES
France IMMO	1, Place du Pont à Seille 5700 METZ	232, rue Hennequin 57780 ROSSELANGE
S.A. Supermarché MATCH	250, rue Général De Gaulle 59110 LA MADELEINE	1, Avenue Maurice Thorez 57250 MOYEUVRE GRANDE

**Le Président** précise que le vote de cette exonération est impératif avant le 15 Octobre de l'année en cours, date imposée par les services fiscaux.

**Le Président** ajoute que trois demandes supplémentaires sont parvenues en dernier lieu à la CCPOM , à savoir CORA à Sainte-Marie-aux-Chênes, France IMMO et Supermarchés MATCH, étant entendu que la situation de la société Franc IMMO sera examinée sous réserve de la production des certificats de collecte d'ordures ménagères.

Le Conseil de Communauté est invité à se prononcer sur ces demandes.

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères les redevables cités ci-dessus.

## **POINT N° 2 – Délibération 2007-17 – Travaux d'aménagement du Parc d'activités Belle Fontaine – Autorisation de programme - Modification.**

Le Président indique que l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité, pour les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, de recourir à la procédure des "autorisations de programme et des crédits de paiement" pour les opérations d'investissement à caractère pluriannuel.

L'assemblée communautaire a ainsi, lors de sa séance du 29 mars 2006, décidé de recourir à cette procédure pour les travaux d'aménagement du parc d'activités communautaire "Belle Fontaine".

Il est, à présent, proposé à l'assemblée de modifier cette autorisation de programme afin de permettre la réalisation de travaux complémentaires, à savoir :

- réalisation d'une voie nouvelle au nord-est du parc d'activités,
- travaux de sécurisation du parc d'activités.

Cette autorisation de programme sera alors modifiée comme indiquée dans l'annexe ci-jointe.

Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir délibérer à cet effet.

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de modifier l'autorisation de programme relative aux travaux d'aménagement du parc d'activités communautaire "Belle Fontaine" afin de permettre la réalisation de travaux complémentaires (réalisation d'une voie nouvelle au nord-est du parc d'activités et travaux de sécurisation du parc d'activités), conformément au tableau récapitulatif ci-annexé (Annexe 1).

### **POINT N° 3 – Délibération 2007-18 – Travaux d'aménagement du Parc d'activités Champelle – Autorisation de programme - Modification.**

Le Président indique que l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité, pour les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, de recourir à la procédure des "autorizations de programme et des crédits de paiement" pour les opérations d'investissement à caractère pluriannuel.

L'assemblée communautaire a ainsi, lors de sa séance du 29 mars 2006, décidé de recourir à cette procédure pour les travaux d'aménagement du parc d'activités communautaire "Champelle".

L'exécution des travaux prévus dans le cadre de cette autorisation de programme se déroule plus rapidement que prévu, Il est donc proposé à l'assemblée de modifier l'échéancier des crédits de paiement prévus initialement afin de ne pas interrompre le chantier.

Il convient, par ailleurs, d'intégrer dans cette autorisation de programme les surcoûts engendrés par la réalisation d'un bassin de rétention.

Cette autorisation de programme sera alors modifiée comme indiquée dans l'annexe ci-jointe.

Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir délibérer à cet effet.

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de modifier l'autorisation de programme relative aux travaux d'aménagement du parc d'activités communautaire "Champelle" afin de modifier l'échéancier des crédits de paiement prévus initialement afin de ne pas interrompre le chantier, et, intégrer dans cette autorisation de programme les surcoûts engendrés par la réalisation d'un bassin de rétention conformément au tableau récapitulatif ci-annexé (Annexe 2).

#### **POINTS N° 4 – Délibération 2007-19 – Décision modificative n°2 au Budget 2007**

Il est proposé au Conseil de Communauté de bien vouloir adopter la décision modificative n° 2 au Budget 2007, ci-annexée (Annexe 3), qui s'équilibre, comme suit, en dépenses et en recettes :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>	95 449,61 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>	393 135,16 €

Au sujet de la ligne de crédit ouverte pour les éoliennes dans la présente Décision modificative, **le Président** prend la parole, afin d'informer les membres du Conseil communautaire, du point d'avancement sur les études éoliennes.

**Le Président** rappelle que trois communes ont des projets d'installation d'éoliennes sur leurs territoires : Pierrevillers, Vitry-sur-Orne et Amnéville ; et que ces derniers sont désormais très avancés.

**Le Président** indique que le sujet des énergies renouvelables est un thème d'intérêt communautaire, d'où l'intérêt de réaliser une étude pour l'ensemble du territoire communautaire.

**Le Président** précise qu'une telle étude passe par un préalable indispensable : la définition d'une Z.D.E. (Zone de Développement Eolien), devant être validée par une délibération du Conseil communautaire, ceci afin de pouvoir mettre en place les crédits nécessaires et pouvoir prétendre à l'obtention de subvention, notamment auprès des fonds européens dans le cadre des Programmes 2007-2013.

**Le Président** rappelle que ces études feront l'objet de travaux dans le cadre de la Commission Environnement, puis seront examinées en Bureau communautaire, pour enfin être validées par le Conseil communautaire.

**M. DROUIN** insiste sur le côté positif du projet, mais s'interroge sur le caractère communautaire de celui-ci et plus particulièrement sur le périmètre géographique concerné.

**Le Président** répond par l'affirmative en précisant qu'un ciblage des sites susceptibles d'accueillir de telles installations devra être réalisé. Il ajoute que les sites les plus indiqués sont ceux situés sur les côtes et les plateaux, ce qui amènerait à « investiguer » plus particulièrement les territoires des communes concernées. Il indique enfin qu'un certain nombre de contraintes techniques s'imposent également à l'installation d'un parc éolien.

**Le Président** précise que le Bureau d'études serait chargé de l'établissement d'une cartographie d'implantation de ces installations.

**Le Président** termine en insistant sur l'originalité de ce projet, en raison de la « captivité » d'E.D.F. à racheter l'énergie électrique produite à partir d'énergie renouvelable.

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

– ADOPTE la décision modificative n°2 au budget 2007, ci-annexée (Annexe 3), qui s'équilibre comme suit, en dépenses et en recettes.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>	<b>95 449,61 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>	<b>393 135,16 €</b>

## **POINT N° 5 – COMMUNICATION DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Le Président donne communication des décisions qui ont été prises par le Bureau Communautaire conformément à la délibération du 20 avril 2001 prise en application de l'art.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

<b>SEANCE DU 9 JUILLET 2007</b>	
2007-35	Opération Ravalement de façades - Demande de subventions auprès de la Région LORRAINE
2007-36	Opération Ravalement de façades - Versement de subventions
2007-37	Acquisition de contenants pour la collecte sélective - Autorisation de signer le marché avec la Sté TEMACO pour le lot n°1 au prix unitaire de 8.50€ HT par caissette, et 0.99€ HT par autocollant ; avec la société PLASTIC OMNIUM pour le lot n°2 au prix unitaire de 65.00€ HT par bac et 1.50€ HT par autocollant, et avec la Sté TEMACO pour le Lot n°3 au prix unitaire de 987€ pour le verre et 867€ pour les autres bulles ainsi que 4€ HT pour les autocollants
2007-38	Fourniture et Pose de matériel de signalétique - Accord-cadre - Marché à bon de commande - Autorisation de signer le marché à bons de commande sur le fondement de l'accord-cadre conclu avec les Etablissement LACROIX de SAINT HERBLAIN
2007-39	Aménagement de l'entrée de Montois-la-Montagne - Passation d'une convention avec la commune pour déterminer les modalités de prise en charge financière par la CCPOM des travaux de requalification et d'aménagement du carrefours d'entrée de ville – Travaux estimés à 81 902€ HT soit 97 954.79€ TTC
2007-40	Aménagement du giratoire Grimonaux à Ste Marie aux Chênes - Passation convention avec la commune pour déterminer modalités de prise en charge financière par la CCPOM des travaux de requalification et d'aménagement d'entrée de ville – Travaux estimés à 92 100€ HT soit 105 005.10 € TTC
2007-41	PAC CHAMPELLE Extension VRD - Lot 2 et 3 Acceptation d'un sous-traitant SARL M.A.S. spécialiste pour la réalisation de l'étanchéité du bassin de rétention
2007-42	Personnel communautaire - Détermination du régime indemnitaire applicable aux agents non-titulaires
<b>SEANCE DU 20 AOUT 2007</b>	
2007-43	Restructuration de la société ASCORFORGE SAFE à HAGONDANGE – Convention de revitalisation économique entre l'Etat et la société ASCORFORGE SAFE – Participation de la CCPOM au comité de pilotage et désignation de M. SERREDZUM comme représentant de la CCPOM au sein de ce comité
2007-44	Parc d'activités communautaire CHAMPELLE – Installation du Groupe ANTOLIN – Autorisation de poursuivre les négociations en vue de la signature d'un compromis de vente
2007-45	Parc d'activités communautaire Belle Fontaine – Cession d'un terrain d'une superficie de 34.11 ares pour le lieudit « L'Orne » et de 15.74 ares pour le lieudit « Croué » à M. WATRIN Yvon pour un prix de 7.63€ HT/m <sup>2</sup> , soit un prix total de 38035.55€ HT
2007-46	Parc d'activités communautaire Belle Fontaine – Cession d'un terrain d'une superficie d'un hectare et douze ares à l'auto-école FEGELE au prix de 1€ HT/m <sup>2</sup>
2007-47	Parc d'activités communautaire Belle Fontaine – Secteur Est – Création d'une voie nouvelle Demande de subvention auprès du Département de la Moselle et de la Région Lorraine
2007-48	Parc d'activités communautaire Deux Rivières - Travaux d'amélioration du réseau d'éclairage public et réalisation de travaux devant permettre d'assurer la desserte Haut Débit du parc d'activités – Demande de subvention auprès du Département de la Moselle et de la Région Lorraine

<b>SEANCE DU 20 AOUT 2007 (suite)</b>	
2007-49	Opération Ravalement de Façades – Nouveau plan de financement suite à la mise en place de la nouvelle politique territoriale de la Région Lorraine
2007-50	Opération Ravalement de façades – Versement de subventions
2007-51	Aménagement des Berges de l'Orne - Travaux d'aménagement paysagers – Avenant à la Convention EPFL / Etat / Région / CCPO / CCPOM / Syndicat des communes riveraines de l'Orne / Syndicat intercommunal de curage de l'Orne afin d'intégrer le financement complémentaire au titre de la politique régionale des espaces dégradés aux modalités de financement initiales de l'opération soit : 5 300.00€ TTC au titre de la politique régionale des espaces dégradés, 515 000€ TTC par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, 391 000€ TTC au titre de la FNADT Restauration des rivières (DIREN) et 1 360 000€ TTC par la CCPO et la CCPOM
2007-52	Collecte et Elimination des déchets ménagers - Contrat Programme de Durée Eco Emballage – Passation d'un avenant n°2 permettant un soutien supplémentaire estimé à 70 000€ par an
2007-53	Acquisition de composteurs – Demande de subvention auprès du Département de la Moselle
2007-54	Mise en place d'une signalétique d'intérêt communautaire (parcs d'activités et entrées de ville) – Demande de subvention auprès du Département de la Moselle dans le cadre de la Politique d'Aménagement et de Développement des Territoires Mosellans
2007-55	Réalisation d'un plan de ville intercommunal – Autorisation de signer le marché avec l'Imprimerie KLEIN pour un montant de 2 207€ pour 10 000 exemplaires d'un plan de ville intercommunal de dimension ouverte de 48x66cm et fermée de 11x24cm
2007-56	Création d'un emploi d'Ingénieur en Chef de Classe normale
<b>SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2007</b>	
2007-57	Parc d'activités Belle Fontaine – Cession d'un terrain d'une superficie de 4055m <sup>2</sup> à la société « SOLE ET SAPORI » pour un montant de 23€ HT le m <sup>2</sup>
2007-58	Opération Ravalement de Façades – Versement de subvention
2007-59	Aménagement des Berges de l'Orne – Marché de mise en place d'une signalétique – Passation d'un avenant n°1 avec la société GIROD SIGNAL 88 pour un montant de 8 670.80€ HT soit 10 370.28€ TTC
2007-60	Commission d'Accès aux Documents Administratifs – Désignation d'une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques

### **POINT N° 7 – COMMUNICATION DES DECISIONS DU PRESIDENT.**

Le Président donne communication des décisions qu'il a été appelé à prendre conformément à la délibération du 20 avril 2001 prise en application de l'art.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

<b>N°</b>	<b>OBJET</b>
2007-13	Convention d'assistance pour la mise en concurrence des contrats d'assurances de la CCPOM et risques statutaires avec RISK PARTENAIRES pour un montant de 2 580.00€ HT soit 3 085.68€ TTC
2007-14	Procédure d'expulsion des Gens du voyage
2007-15	Passation d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec la société LIGHTEC pour la mise en lumière de la passerelle en U de Clouange et du pont de Rombas pour un montant de 3 831.40€ HT soit 4 582.35€ TTC
2007-16	Convention avec la société RMI pour l'Hébergement du Site Internet CCPOM pour un montant de 55.00€ HT par mois

N°	OBJET
2007-17	Convention de partenariat avec la ville de BRONVAUX à l'occasion de la fête de la Saint Laurent avec une participation financière de la CCPOM de 1 200€
2007-18	Convention de partenariat avec l'association « Communes d'avenir » de Marange-Silvange à l'occasion de la manifestation MARANGE TEXAS, avec une participation financière de la CCPOM de 1 500€
2007-19	Convention de partenariat avec l'association de la « fêtes de la vignes et des traditions lorraines » à l'occasion de la FETE DE LA VIGNE Edition 2007 avec une participation financière de la CCPOM de 1 500€
2007-20	Convention de partenariat avec l'office municipal de la culture de ROMBAS à l'occasion des Estivales 2007 avec une participation financière de la CCPOM de 1 500€
2007-21	Attribution du Marché n°07005 pour l'Entretien des Espaces verts des PAC et Promenade Berges de l'Orne, à la société VERTS PAYSAGES ET Aménagements pour le lot n°1 Entretien des parcs d'activités pour un montant de 29 989.48€ HT, et la société ASSERPRO pour le lot n°2 entretien de la promenade des Berges de l'Orne pour un montant de 7 859.12€ HT
2007-22	Avenant n°2 au Contrat de Maintenance SIG avec la Sté CIRIL portant le montant de la cotisation annuelle à 4 346.84€ HT
2007-23	Convention de partenariat avec le Tennis Club d'AMNEVILLE à l'occasion de l'Open 2007 avec une participation financière de la CCPOM de 1 500€
2007-24	Contrat avec la CDC CEE pour la mise en place du dispositif FAST en vue de la télétransmission des actes pour un montant de 1 160€ HT soit 1 387.36€ TTC pour une durée d'un an
2007-25	Convention de mise en place de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture
2007-26	Convention d'Etudes de travaux sur bâtiments industriels en zone dégâts miniers avec le Bureau d'Etudes BEE pour un montant de 18 700€ HT
2007-27	Convention de partenariat avec la ville de PIERREVILLERS à l'occasion d'une exposition d'aéromodélisme en septembre 2007 avec une participation financière de la CCPOM de 1 500€
2007-28	Convention avec la société RMI pour l'Hébergement du site Internet de la CCPOM comprenant un abonnement mensuel de 55€ HT, les frais de mise en service du site web pour 250€ HT, le transfert du nom de domaine pour 7€ HT et la gestion pour un an du nom de domaine pour 96€ HT - (annule et remplace laDP n°2007-16)

**M. BARTHELEMY**, délégué communautaire, demande la parole afin d'intervenir sur les divergences en matière d'ordures ménagères, et insiste sur le fait qu'en dépit de celles-ci, l'action et les réalisations de la CCPOM sont très majoritairement positives.

**M. DROUIN** demande la parole afin de revenir sur la présence des délégués communautaires dans les différentes commissions. Il rappelle que chaque commune membre est représentée dans chaque commission et qu'il appartient à chacun d'y être présent afin de porter la voix et la position de sa commune.

**Le Président** ajoute que l'ensemble des délégués communautaires dispose d'une information complète de l'activité de la communauté et que leur présence est indispensable à l'ensemble des commissions.

**M. JUNG** demande la parole pour interroger le Président sur le dossier des Régies d'électricité, et notamment sur la compétence de la communauté de communes sur ce sujet.

**Le Président** répond par la négative en indiquant que cette thématique ne relève pas du champ de compétence de la CCPOM, et précise par ailleurs qu'une réunion relative au regroupement de l'ensemble des Régies d'électricité a eu lieu deux mois auparavant à Creutzwald, ayant pour objectif la désignation de l'U.E.M. comme mandataire de l'ensemble de ces régies face à la concurrence européenne existante en la matière.

**L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19 h 45.**

**ANNEXE 1 PROCES VERBAL  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 OCTOBRE 2007**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ORNE MOSELLE  
AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDIT DE PAIEMENT**

N° 2006-01

Date : 29 mars 2006  
 Modifiée le 16 juin 2006  
 Modifiée le 12 octobre 2007

**LIBELLE :** **Aménagement du Parc d'Activités Communautaire Belle Fontaine**

**MONTANT :** **2 971 000,00 €**

**COMPTES BUDGETAIRES**

Opération	Chapitre	Article
901		2315

**ECHEANCIER DES CREDITS DE PAIEMENT :**

Année	APCP adoptée 29.03.2006	APCP moodifiée 16.06.2006	APCP adoptée 12.10.2007
2006	800 000,00 €	1 311 000,00 €	1 311 000,00 €
2007	500 000,00 €	1 260 000,00 €	1 460 000,00 €
2008			200 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 300 000,00 €</b>	<b>2 571 000,00 €</b>	<b>2 971 000,00 €</b>
<b>FINANCEMENT :</b>			
Autofinancement	520 000,00 €	1 052 000,00 €	1 122 000,00 €
Emprunt	520 000,00 €	1 005 000,00 €	1 215 000,00 €
Subvention	260 000,00 €	514 000,00 €	634 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 300 000,00 €</b>	<b>2 571 000,00 €</b>	<b>2 971 000,00 €</b>

**DETAIL**

	TOTAL	2006	2007	2008
Voirie est	2 010 000,00 €	750 000,00 €	1 260 000,00 €	
Voirie ouest	561 000,00 €	561 000,00 €		
Voirie nord-est	400 000,00 €		200 000,00 €	200 000,00 €
<b>Total</b>	<b>2 971 000,00 €</b>	<b>1 311 000,00 €</b>	<b>1 460 000,00 €</b>	<b>200 000,00 €</b>

**ANNEXE 2 PROCES VERBAL  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 OCTOBRE 2007**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ORNE MOSELLE  
AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDIT DE PAIEMENT**

N° 2006-02

Date : 29 mars 2006  
Modifiée le 12 octobre 2007

**LIBELLE :** **Aménagement du Parc d'Activités Communautaire Champelle**

**MONTANT :** **2 872 000,00 €**

COMPTES BUDGETAIRES	Opération	Chapitre	Article
	902		2315

**ECHEANCIER DES CREDITS DE PAIEMENT :**

Année	APCP adoptée le 29.03.2006	APCP modifiée le 12.10.2007	
2006	700 000,00 €	700 000,00 €	
2007	1 342 000,00 €	1 812 000,00 €	
2008	400 000,00 €	360 000,00 €	
2009	360 000,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>2 802 000,00 €</b>	<b>2 872 000,00 €</b>	

**FINANCEMENT :**

Autofinancement	1 120 800,00 €	1 132 800,00 €	
Emprunt	1 120 800,00 €	1 157 800,00 €	
Subvention	560 400,00 €	581 400,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>2 802 000,00 €</b>	<b>2 872 000,00 €</b>	<b>- €</b>

**DETAIL**

	TOTAL	2006	2007	2008
Marché initial	2 802 000,00 €	700 000,00 €	1 742 000,00 €	360 000,00 €
Avenant pour bassin de rétention	70 000,00 €		70 000,00 €	
<b>Total</b>	<b>2 872 000,00 €</b>	<b>700 000,00 €</b>	<b>1 812 000,00 €</b>	<b>360 000,00 €</b>

**ANNEXE 3 PROCES VERBAL  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 OCTOBRE 2007**

**BUDGET 2007 - DECISION MODIFICATIVE N° 2**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Articles		Propositions	Vote de l'assemblée
	<b>DEPENSES</b>		
611/812	Contrats de prestations de service (O.M.)	140 000,00 €	140 000,00 €
616/090	Primes d'assurance	- 5 000,00 €	- 5 000,00 €
617/70	Frais d'études	- 31 000,00 €	- 31 000,00 €
617/830	Frais d'études	- 50 000,00 €	- 50 000,00 €
617/830	Frais d'études	30 000,00 €	30 000,00 €
617/90	Frais d'études	- 15 000,00 €	- 15 000,00 €
63512/90	Taxes foncières	7 310,00 €	7 310,00 €
65738/830	Fonds de concours	1 840,00 €	1 840,00 €
6574/023	Subvention aux associations	- 11 000,00 €	- 11 000,00 €
678/812	Charges exceptionnelles	10 000,00 €	10 000,00 €
042/6811/01	Amortissements	1 001,00 €	1 001,00 €
023/01	Prélèvement	17 298,61 €	17 298,61 €
	<b>TOTAL</b>	<b>95 449,61 €</b>	<b>95 449,61 €</b>
	<b>RECETTES</b>		
7311/01	Contributions directes	- 2 357,00 €	- 2 357,00 €
7331/812	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	4 121,00 €	4 121,00 €
7473/023	Participation du Département	19 740,00 €	19 740,00 €
7473/810	Participation du Département	11 462,40 €	11 462,40 €
7473/830	Participation du Département	21 610,00 €	21 610,00 €
7473/830	Participation du Département	3 750,00 €	3 750,00 €
74832/01	Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	23 530,50 €	23 530,50 €
752/90	Revenu des immeubles	3 450,00 €	3 450,00 €
758/812	Produits divers de gestion courante	10 142,71 €	10 142,71 €
	<b>TOTAL</b>	<b>95 449,61 €</b>	<b>95 449,61 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Articles		Propositions	Propositions
	<b>DEPENSES</b>		
20418/920	Signalétique - fonds de concours aux communes	- 60 000,00 €	- 60 000,00 €
2111/902/090	Acquisition de terrain	50,00 €	50,00 €
2183/812	Matériel de bureau et informatique	2 000,00 €	2 000,00 €
2315/901/090	Aménagement du P.A.C. Belle Fontaine	200 000,00 €	200 000,00 €
2315/902/090	Aménagement du P.A.C. Champelle	470 000,00 €	470 000,00 €
2315/907/810	Aménagement des giratoires RD9	2 085,16 €	2 085,16 €
2313/906/090	Centre d'accueil pour entreprises	10 800,00 €	10 800,00 €
2315/9081/830	Aménagement des berges de l'Orne (signalétique).	18 200,00 €	18 200,00 €
2315/912	Autres Giratoires	- 200 000,00 €	- 200 000,00 €
2315/920	Signalétique d'intérêt communautaire	- 50 000,00 €	- 50 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>393 135,16 €</b>	<b>393 135,16 €</b>
	<b>RECETTES</b>		
024/090	Produit de cession d'immobilisations	120 035,55 €	120 035,55 €
1641/01	Produit des emprunts	247 000,00 €	247 000,00 €
1326/9081/830	Fonds de concours	7 800,00 €	7 800,00 €
021/01	Prélèvement	17 298,61 €	17 298,61 €
040/2805/01	Amortissements	1 001,00 €	1 001,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>393 135,16 €</b>	<b>393 135,16 €</b>